

Reconnaissance enfant suite adultere

Par **Iolo51**, le **30/07/2015 à 18:24**

Bonjour,

Ma belle sœur est enceinte d'un homme marié qui bien sur ne veut pas divorcer !!!!! Peut il reconnaître l'enfant en mairie avant la naissance ? et si oui peut il le faire sans la présence de ma belle sœur ???

MERCI

Par **youris**, le **30/07/2015 à 18:32**

bonjour,

vous devriez trouver la réponse à votre question dans ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F887.xhtml>

salutations

Par **Iolo51**, le **30/07/2015 à 20:13**

merci mais je trouve pas ca normal qu'il y aille seul surtout que ma belle sœur voulait pas que le bb porte le nom de son ancien gars qui est marié

Par **youris**, le **30/07/2015 à 20:28**

que le père de cet enfant soit marié, peu importe si c'est lui le père et selon la loi, il peut le déclarer sans demander l'avis à la mère.

il ne fallait pas que votre soeur fasse un enfant avec cet homme marié.

elle pourra contester la paternité de cet homme marié devant le tribunal si elle pense qu'il n'est pas le père.